

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 515

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,  
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Ruy, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 56**

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Elle précise, par commune, les objectifs de création d'espaces verts collectifs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La création d'espaces verts collectifs contribue au développement du lien social, au bien-être et à la santé des habitants, qui ne doivent pas être omis dans les programmes de réhabilitation urbaine. Les programmes de rénovation urbaine menés depuis 10 ans ont pris en considération, avec succès, cet aspect de la vie quotidienne des habitants des quartiers réhabilités. La présence de très nombreux logements sociaux et de publics fragiles rend d'autant plus nécessaire cette démarche. Plus encore que dans des zones urbaines favorisées, les espaces verts représentent pour les habitants un gage de qualité de l'habitat, et des espaces de loisir.